



SAINT-STANISLAS-
DE-KOSTKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 463-2026 RELATIF À
L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu,
directeur général et greffier-trésorier.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 MARS 2026, le conseil a adopté par
résolution le règlement 463-2026,

QUE le règlement 463-2026 est entré en vigueur conformément à la loi, le 11
MARS 2026;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la
municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 11 MARS 2026.

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié,
le 11 MARS 2026, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à
Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 MARS 2026.

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier